

# [COVID] Règles applicables à partir du 3 mars 2022

Publié le 3 mars 2022 – Mis à jour le 3 mars 2022

Date(s)

le 3 mars 2022

Mise à jour Activités impactées	Règles applicables
<b>Toutes activités</b>	<b>Port du masque obligatoire dans les locaux (sauf bureau individuel)</b>  <b>Application des règles de distanciation et gestes barrières</b>  <b>Aération des locaux 15 minutes toutes les heures / si ventilation mécanique vérification préalable</b>  <b>Privilégier une ventilation permanente par 2 points distincts (porte et fenêtre)</b>
Cours et TD en salles banalisées et amphithéâtre  <b>Port du masque obligatoire pour les enseignants et les étudiants</b>  <b>Aération des locaux 15 minutes toutes les heures / si ventilation mécanique vérification préalable</b>  <b>Privilégier une ventilation permanente par 2 points distincts (porte et fenêtre)</b>	Enseignement en présentiel autorisé sans limitation de jauge
Enseignements Pratiques en salle	Enseignement en présentiel autorisé sans limitation de jauge

<p><b>Port du masque obligatoire pour les enseignants et les étudiants</b></p> <p><b>Aération des locaux 15 minutes toutes les heures / si ventilation mécanique vérification préalable</b></p> <p><b>Privilégier une ventilation permanente par 2 points distincts (porte et fenêtre)</b></p>	<p>Pour les salles informatiques, mise en place de protection sur les claviers et souris (film étirable) à changer ou désinfecter entre chaque cours.</p> <p>Lavage/désinfection des mains renforcées (avant et après le cours).</p>
<p>Enseignements pratiques en extérieur</p> <p><b>Port du masque obligatoire pour les enseignants et les étudiants</b></p>	<p>Les activités pédagogiques de terrain sont autorisées.</p> <p>Privilégier les sorties à la journée, sans hébergement.</p> <p><b><u>Pour toutes activités pédagogiques nécessitant un transport en commun des étudiants (bus ou véhicule personnel) et/ou un hébergement sur le lieu d'activité, il est nécessaire de contacter le SPR pour définir et valider les conditions sanitaires</u></b></p>
<p>Concours, examens, contrôle continu</p> <p><b>Port du masque, désinfection des mains</b></p> <p><b>Aération des locaux 15 minutes toutes les heures / si ventilation mécanique vérification préalable</b></p> <p><b>Privilégier une ventilation permanente par 2 points distincts (porte et fenêtre)</b></p>	<p>Les examens peuvent se dérouler en présentiel.</p> <p>Renforcement de la désinfection entre les groupes</p>
<p>Ouverture des BU</p> <p><b>Aération des locaux 15 minutes toutes les heures / si ventilation mécanique vérification préalable</b></p> <p><b>Privilégier une ventilation permanente par 2 points distincts (porte et fenêtre)</b></p>	<p>Fonctionnement normal</p>

<p>Etudiants en situation de fragilité numérique</p>	<p>Mise en œuvre de dispositifs d'accompagnement des étudiants concernés</p>
<p>Utilisation des véhicules de services</p> <p>Utilisation de minibus ou bus</p> <p><b>Port du masque obligatoire et aération constante de l'habitacle par ouverture des fenêtres</b></p>	<p>Utilisation de la totalité des places possibles.</p> <p>Désinfection du véhicule après utilisation (se référer à la fiche utilisation des véhicules de service et missions sur le terrain)</p> <p><b><u>Pour toutes activités nécessitant un transport en commun (bus), il est nécessaire de contacter le SPR pour définir et valider les conditions sanitaires.</u></b></p>
<p>Activités sportives et culturelles (STAPS, SUAPS, SUC)</p> <p>Port du masque fortement conseillé si possible avec la pratique de l'activité</p> <p><b>Aération des locaux 15 minutes toutes les heures / si ventilation mécanique vérification préalable</b></p> <p><b>Privilégier une ventilation permanente par 2 points distincts (porte et fenêtre)</b></p>	<p>Activités autorisées.</p> <p>Privilégier les activités en extérieur.</p> <p>Utilisation des vestiaires autorisés avec port du masque</p> <p>Utilisation des douches autorisés</p>
<p>Activités de recherche en extérieur</p>	<p>Autorisées avec règles sanitaires spécifiques selon la nature des activités (port du masque obligatoire).</p> <p><b><u>Pour toutes activités nécessitant un transport en commun (bus) et/ou un hébergement sur le lieu d'activité, il est nécessaire de contacter le SPR pour définir et valider les conditions sanitaires.</u></b></p>
<p>Présence du personnel dans les locaux.</p>	<p>Possibilité d'aménagement des horaires de travail pour échelonner les heures de pointes dans les transports.</p>

<p><b>Port du masque obligatoire dans les locaux, en dehors des bureaux individuels</b></p> <p><b>Aération des locaux 15 minutes toutes les heures / si ventilation mécanique vérification préalable</b></p> <p><b>Privilégier une ventilation permanente par 2 points distincts (porte et fenêtre)</b></p>	<p>Reprise du travail en présentiel d'ici le 14 mars. Une note de la DOSI, indiquera les modalités de retour du matériel mis à disposition dans le cadre du travail à domicile</p>
<p>Personnes vulnérables (après consultation du SST)</p>	<p>Les agents peuvent contacter le Service de Santé au Travail. Si cela est nécessaire, le médecin de prévention proposera des aménagements de poste de travail au responsable hiérarchique.</p>
<p>Organisation d'évènements et manifestations scientifiques, culturels, sportifs, associatifs</p> <p><b>Port du masque obligatoire dans les locaux</b></p> <p><b>Aération des locaux 15 minutes toutes les heures / si ventilation mécanique vérification préalable</b></p> <p><b>Privilégier une ventilation permanente par 2 points distincts (porte et fenêtre)</b></p>	<p>Autorisés</p> <p>Pots / moments conviviaux: voir partie « Pots / moments conviviaux internes UCA »</p>
<p>Accueil des usagers (scolarités, services administratifs...)</p>	<p>Autorisé</p> <p>Gestes barrières et distanciation</p> <p>Mise en place de plexiglass</p>
<p>Soutenances de thèses, HDR, concours, stages, ...</p>	<p>Soutenance en présentiel (jury + soutenant-e) autorisée.</p> <p>Présence du public autorisée ;</p>

<p><b>Aération des locaux 15 minutes toutes les heures / si ventilation mécanique vérification préalable</b></p> <p><b>Privilégier une ventilation permanente par 2 points distincts (porte et fenêtre)</b></p>	<p>Pots / moments conviviaux : voir partie « Pots / moments conviviaux internes UCA »</p>
<p>Réunions internes à l'UCA</p>	<p>Autorisées en présentiel</p>
<p>Activités proposées par le CLASS</p> <p><b>Aération des locaux 15 minutes toutes les heures / si ventilation mécanique vérification préalable</b></p> <p><b>Privilégier une ventilation permanente par 2 points distincts (porte et fenêtre)</b></p>	<p>Activités (y/c sportives) autorisées :</p> <p>Lorsque les activités le permettent, le masque doit être porté.</p> <p>En extérieur, 2 mètres de distance entre chaque participant si pas de port du masque</p> <p>En intérieur, 3 mètres de distance entre chaque participant si pas de port du masque</p>
<p>Travaux par entreprises extérieures</p>	<p>Travaux possibles avec respect des gestes barrières selon plan de prévention</p>
<p>Instances</p>	<p>Autorisées en présentiel</p>
<p>Activités festives étudiantes : Week-end - journées - soirées d'Intégration / barbecue / stand de crêpes-café / ...</p>	<p><b>Les activités festives étudiantes sont autorisées uniquement en extérieur.</b></p> <p><u>Pour toutes ces activités il est nécessaire de contacter le SPR pour définir et valider les conditions sanitaires.</u></p> <p>Application du protocole ministériel, notamment :</p> <p>Autorisation / information du chef d'établissement via la fiche descriptive du ministère</p> <p>Privilégier plusieurs petits buffets distants (avec SHA) plutôt qu'un grand buffet unique</p>

	<p><b>Il sera nécessaire qu'une distance de 2 mètres en extérieur soit appliquée entre les personnes lorsque le masque n'est pas porté.</b></p>
<p>Pots / moments conviviaux internes UCA</p>	<p><b>L'organisation des pots, moments conviviaux est autorisé uniquement en extérieur.</b></p> <p>Les organisateurs d'un moment de convivialité (pause café, pots) ou un repas doivent détailler auprès du SPR les modalités d'organisation de ce dernier afin de veiller à ce que ces moments se déroulent sans risque.</p> <p>Privilégier plusieurs petits buffets distants (avec SHA) plutôt que un grand buffet unique.</p> <p><b>Il sera nécessaire qu'une distance de 2 mètres en extérieur soit appliquée entre les personnes lorsque le masque n'est pas porté.</b></p>
<p>Utilisation des salles de pause</p> <p><b>Privilégier une ventilation permanente par 2 points distincts (porte et fenêtre)</b></p>	<p><u>Privilégier</u> la prise de repas en extérieur à 2 mètres distance</p> <p>En intérieur :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Prise de repas ou pause <b>assis</b> possible <b>avec distance de 2 mètres</b> entre chaque personne</li> <li>- Tolérance pour la prise de repas dans bureau individuel seul</li> <li>- Aération constante pendant la durée du repas</li> </ul>
<p>Déplacements nationaux et internationaux des personnels</p>	<p>Selon <a href="https://www.gouvernement.fr/info-coronavirus/deplacements">la carte COVID du gouvernement</a>(<a href="https://www.gouvernement.fr/info-coronavirus/deplacements">https://www.gouvernement.fr/info-coronavirus/deplacements</a>), <a href="https://www.gouvernement.fr/info-coronavirus/deplacements">https://www.gouvernement.fr/info-coronavirus/deplacements</a>(<a href="https://www.gouvernement.fr/info-coronavirus/deplacements">https://www.gouvernement.fr/info-coronavirus/deplacements</a>) :</p>

- Pour les pays classés en zone verte ou orange, les déplacements sont possibles sous réserve de la réglementation en vigueur dans le pays d'accueil.
- Pour les pays classés en zone rouge, les déplacements sont soumis à demande spéciale d'autorisation et nécessitent la complétude du « Formulaire de demande de mission en zone orange ou en état d'urgence » disponible sur l'Intranet.
- Pour les pays classés en zone rouge écarlate, les déplacements ne sont pas autorisés.
- Le respect des codes couleurs définis parallèlement par le ministère de l'Europe et des Affaires Etrangères (MEAE) dans la rubrique Conseils aux voyageurs reste par ailleurs en vigueur.
- Il est conseillé de souscrire une assurance complémentaire en cas d'annulation lié au Covid
- Inscription sur la base ARIANE <https://pastel.diplomatie.gouv.fr/fildarlane/dyn/public/login.html>(<https://pastel.diplomatie.gouv.fr/fildarlane/dyn/public/login.html>) et se tenir informé avant le départ sur les éventuelles restrictions appliquées par le pays de destination et sur les conditions de retour en France
- Consulter le Service de Santé avant départ
- Déplacement fortement déconseillé pour les personnes vulnérables

Déplacements nationaux et internationaux des étudiants

Selon [la carte COVID du gouvernement](https://www.gouvernement.fr/info-coronavirus/deplacements)(<https://www.gouvernement.fr/info-coronavirus/deplacements>), <https://www.gouvernement.fr/info-coronavirus/deplacements>(<https://www.gouvernement.fr/info-coronavirus/deplacements>) :

- Pour les pays classés en zone verte ou orange, les déplacements sont possibles sous réserve de la réglementation en vigueur dans le pays d'accueil.
- Pour les pays classés en zone rouge et en zone rouge écarlate, les déplacements ne sont pas autorisés.
- Le respect des codes couleurs définis parallèlement par le ministère de l'Europe et des Affaires Etrangères (MEAE) dans la rubrique Conseils aux voyageurs reste par ailleurs en vigueur.
- Il est conseillé de souscrire une assurance complémentaire en cas d'annulation lié au Covid
- Inscription sur la base ARIANE <https://pastel.diplomatie.gouv.fr/fildariane/dyn/public/login.html> (<https://pastel.diplomatie.gouv.fr/fildariane/dyn/public/login.html>) et se tenir informé avant le départ sur les éventuelles restrictions appliquées par le pays de destination et sur les conditions de retour en France
- Consulter le Service de Santé Universitaire avant départ
- Déplacement fortement déconseillé pour les personnes vulnérables

## À découvrir

**[Stratification des risques](https://covid-19.uca.fr/niveau-de-risque/stratification-des-risques)**(<https://covid-19.uca.fr/niveau-de-risque/stratification-des-risques>)

**[Règles applicables](https://covid-19.uca.fr/niveau-de-risque/regles-applicables-1)**(<https://covid-19.uca.fr/niveau-de-risque/regles-applicables-1>)



## Contact

Pour tout renseignement relatif à la gestion de la crise, vous pouvez [contacter la cellule de crise](https://covid-19.uca.fr/cellule-de-crise-covid-19) (<https://covid-19.uca.fr/cellule-de-crise-covid-19>) dédiée au COVID-19 [coronavirus@uca.fr](mailto:coronavirus@uca.fr) (<mailto:coronavirus%40uca%2Efr?Subject=&body=>)

<https://covid-19.uca.fr/niveau-de-risque/regles-applicables-1> (<https://covid-19.uca.fr/niveau-de-risque/regles-applicables-1>)